



Lettre d'information d'Universitaires Sans Frontières

Pour faire la synthèse des activités de 2023, une Assemblée générale d'USF est prévue, dans la Métropole de Lyon, le samedi 23 mars 2024 matin suivie d'un repas en commun. Ce sera l'occasion de discuter des actions en cours, d'analyser les difficultés rencontrées et d'organiser les projets à venir. Les non-adhérents sont les bienvenus sous réserve de payer la cotisation.

Suite à la visite du président d'USF, Jean Ruffier, en Argentine, celui-ci a rencontré un spécialiste de l'enseignement supérieur de ce pays et explique sa vision après l'élection du Président de la République. Un collègue grec exprime son opinion suite à la nouvelle loi sur les universités privées. Ensuite, une collègue de l'Université de Genève se pose la question de l'intégrité académique après l'émergence de l'IA dans la formation et l'encadrement des doctorants. Puis vous trouverez dans ce numéro une annonce de recherche de doctorants en géo-informatique pour l'Université de Tartu en Estonie.

Enfin, l'Université Kofi Annan de Guinée-Conakry recherche son futur vice-recteur et doyen de la faculté de médecine.

Souhaitant bonne lecture.

Prof. Robert Laurini, directeur de publication.

Situation en Argentine : provoquer une révolution culturelle

Durant son voyage en Argentine, le professeur Jean Ruffier, président d'USF a rencontré un universitaire argentin, partisan et conseiller proche du président Milei. Voici son point de vue sur l'action de Milei.

Son diagnostic : l'Argentine est dans une situation proche de celle de 1970 (i.e. avant le coup d'État militaire). En 1970, l'Argentine était aussi riche que l'Espagne. Depuis, elle n'a fait que descendre relativement à l'Espagne. Le pays donne l'impression d'une révolution permanente mais, en fait, il est extrêmement stable. Un ancien cuisinier de la résidence présidentielle faisait remarquer : « les présidents changent régulièrement mais ceux qui viennent manger sont toujours les mêmes ». Le *statu quo* est très solide et c'est un modèle d'appauvrissement par la création de toute sorte de rentes au profit de groupes dominants. Les syndicats reçoivent 3 % des salaires.



Les dirigeants des grandes entreprises ont beaucoup agi pour fermer l'économie. Les groupes de pression sont si puissants que la tentation des gouvernements est de les acheter pour avoir la paix ; il n'y a pas d'autre voie que de réduire le coût de tels privilèges paralysants.

L'idée est donc de se couper de ces rentiers du mouvement social et de réduire ces rentes, en ouvrant le marché du travail et celui des produits.

En gros, les patrons pourront directement choisir leurs employés sans passer par une agence, les produits ne seront plus vendus par des monopoles. La plupart des lois ont été rédigées par des militaires dans tout ce qui est aviation et spatial. Ce qui veut dire qu'on n'est plus compétitif dans le domaine. C'est la même chose pour les communications. Les groupes privés sont obligés de passer par un monopole qui contrôle et qui taxe les autres acteurs du domaine. Des royalties sont prises sur toutes les activités. Le naval aussi est un monopole, résultat l'Argentine n'a pratiquement pas d'industrie de la pêche, en tout cas pas compétitive. Il cite alors Gramsci : Gramsci a dit que pour gagner le pouvoir, les socialistes doivent commencer par prendre les universités, la culture, les ONG, les syndicats.

Discussion : J'en déduis que l'équipe de Milei voit le péronisme comme la cible, mais pas la seule cible : il y a aussi les groupes de pression des capitalistes nationaux historiques. Le conseiller me contredit en disant qu'il n'a rien contre les péronistes, les syndicats, les patrons privés, etc., qu'il veut simplement faire exploser un système culturel qui fait que le prix des fertilisants est deux fois plus cher en Argentine que dans les pays voisins.

Pour lui, ce gouvernement a été élu pour mettre sur la table des choses qui jusque-là étaient taboues. Le premier résultat est qu'un mur du silence est tombé. Et le débat est commencé sur la nécessité de remettre en cause le système. Le président tape fort, mais cela reste dans le cadre de la démocratie : dans la démocratie tous les points de vue sont acceptés, mais il faut qu'il y ait débat et des votes.

L'Argentine n'est pas habituée à ce débat.

La stratégie pour réduire le système de blocage par les syndicats, et les monopoles rentiers : tout combat non engagé est perdu, et donc avec les moyens qu'il a, le gouvernement va mener tous les combats qu'il peut mener pour ouvrir ce système à l'idée d'une fin des rentes et des privilèges. Il pense s'attaquer directement au système qui résulte de l'histoire et suppose que les avancées obtenues suffiront à inverser la tendance vers plus de débats et surtout plus d'efficacité politique.

En conclusion, j'ai trouvé que ce discours éclaire l'action hors norme du président Milei. Beaucoup d'opposants sont d'accord avec le diagnostic, mais s'opposent à ses actions radicales et provocatrices.

Milei veut réduire les subventions mais n'a aucune majorité pour faire voter des lois, donc il se contente de supprimer par décrets les subventions qu'il peut supprimer. Il laisse les institutions et les fonctionnaires en place, mais il bloque toute évolution des salaires et des budgets, laissant l'inflation à 20 % par mois accomplir son programme de diminution des coûts. La question est simplement de voir le temps que tiendra le pays, avant. La question est simplement de voir le temps que tiendra le pays, avant que l'économie argentine ne s'écroule complètement.

Nos collègues argentins ont tous perdu au moins 35 % de pouvoir d'achat en quelques mois, et ils ne savent pas de quoi demain sera fait. Les gens n'achètent que le minimum vital.

Milei semble se satisfaire d'émettre constamment des idées transgressives, et cela va bien dans l'idée de faire une révolution culturelle. Peut-être là se trouve sa principale faiblesse : penser être capables de provoquer un choc culturel sans attaquer directement les groupes de pression qui sont apparemment si bien installés. Beaucoup pensent qu'il sera prochainement destitué car le système législatif semble pouvoir le faire. Aura-t-il d'ici là réduit suffisamment la dette sans pour autant ruiner l'Argentine pour que le pays parte sur des bases viables ? L'avenir nous le dira...

Pour de plus amples renseignements et débats, contacter le professeur Jean Ruffier, <jean.ruffier@usf-awb.net>. ■

Grèce, une nouvelle loi autorisant des universités privées

En Grèce, vendredi 8 mars 2024, a été votée et adoptée par le Parlement grec, une loi autorisant des universités privées, avec 159 voix pour, 129 contre et 11 abstentions. Cette loi en effet permet l'installation d'établissements supérieurs privés/universités privées (éventuellement du renom) en Grèce, ainsi que l'ouverture des annexes des universités étrangères privées en Grèce. La délivrance des diplômes équivalents à ceux des établissements publics va de soi. Notons ici que cette loi faisait partie d'un ensemble de lois qui concernait également les universités publiques. Cette loi ne trouve pas l'agrément d'un nombre important de professeurs et d'étudiants des universités, et une grande partie de la société grecque. Cependant il est difficile d'affirmer si c'est la majorité de la société/ étudiants/ professeurs qui est pour ou contre de cette loi. Ceci n'empêche que des milliers d'étudiants ont

exprimé leur opposition à cette loi avec des manifestations à Athènes, Thessalonique et d'autres villes de la Grèce, ainsi qu'avec d'occupations et fermetures temporaires de certains établissements universitaires publiques (par ex. l'université d'Athènes, l'Université Aristote à Thessalonique etc.). Un des arguments de l'opposition est que cette loi viole l'article 16 de la Constitution de 1975 qui dispose que l'enseignement supérieur est exclusivement dispensé par des institutions publiques.



Le gouvernement espère ainsi attirer des investissements et des étudiants étrangers et permettre à un plus grand nombre de jeunes Grecs d'étudier dans des universités de l'étranger (via leurs annexes) sans partir à l'étranger pour étudier. Selon l'Unesco, (données 2022), 40395 bacheliers grecs sont partis étudier à l'étranger. La Grèce détient au sein de l'Union européenne (UE), le plus grand nombre d'étudiants à l'étranger, proportionnellement à sa population (Population grecque 10,5 million). L'institution des universités privées existe dans plusieurs pays en Europe, Etats Unis et dans le monde en général. Le gouvernement réclame que l'installation des universités privées se détermine selon des critères et exigences similaires de ceux des institutions publiques avec de contrôles sévères.

Pour de plus amples renseignements, contacter le professeur Dimos N. Pantazis, Université d'Attique de l'Ouest <dn pantazis@uniwa.gr>. ■

Appréhender l'émergence de l'IA dans la formation et l'encadrement de nos doctorants : quid de l'intégrité académique ?

L'objectif de l'étude conduite à l'Institut de Recherche et d'Action sur la Fraude et le Plagiat Académiques (IRAFPA) est ici de dresser un état des lieux de la perception que les doctorants ont de l'IA générative, alors qu'ils n'ont pas été familiarisés durant leurs études de Master à ces outils. Le but est aussi de clarifier l'usage de ces outils dans leur travail

quotidien et l'attitude des encadrants à ce propos.

Le propos est de pouvoir offrir à ces deux publics – doctorants et encadrants – un discours fiable, transparent, généreux, utile... donc une formation à l'intégrité en évolution continue.

Mais la mutation extrêmement rapide de l'IA se heurte, structurellement, à la durée de formation des futurs chercheurs : trois ans de doctorat, c'est bref pour enraciner l'intégrité académique dans les pratiques quotidiennes.

Ce n'est certainement pas un MOOC obligatoire pour les doctorants (qui a le mérite d'exister) ou le fait de déléguer l'éducation à l'intégrité à des spécialistes de l'éthique « hors sol » qui sera la solution. Et les directeurs de thèses ne sont forcément les mieux placés alors même que des directeurs d'Écoles doctorales remarquent que le diplôme d'Habilitation à Diriger des recherches (HDR) est délivré à des personnes n'ayant reçu aucune formation à l'intégrité.

Notre responsabilité individuelle et collective s'ancre dans cette question de savoir comment former ses doctorants au doute, à l'esprit critique, à l'esprit de synthèse qui leur seront plus que jamais nécessaires.

Une enquête a été conduite par questionnaire ouvert auprès d'étudiants en doctorat et d'encadrants de thèses de doctorat d'universités françaises. Cent quinze réponses de doctorants et quarante d'encadrants de thèse ont été analysées. Puis, les réponses d'un échantillon complémentaire de trente-trois directeurs d'Écoles doctorales ont été analysées pour vérifier les moyens dont ces derniers disposent pour mobiliser les encadrants sur les problèmes d'intégrité en général. Ils ont longuement répondu à nos questions ouvertes analysées par méthode inductive d'extraction de sens.

Notre enquête révèle que de nombreux enseignants se situent entre le déni et la peur déléguant à d'autres instances la prise en compte de cette nouvelle donne. Le parallèle de la fuite vers les logiciels de détection du plagiat textuel est l'exemple même de cette peur de la mobilisation des uns et des autres.

Ainsi, face à la révolution de l'IA - et alors même que la formation à l'intégrité académique reste superficielle, nos résultats préliminaires montrent qu'il faut revenir aux bases de la pédagogie :

- 1) Les doctorants se sont avérés demandeurs de compétences explicites, et non tacites.
- 2) Les encadrants sont sensibles à une pédagogie de l'expérience (ou des expériences multiples) de membres du corps académique (cf. Le théâtre de situations).
- 3) Les directeurs d'Écoles doctorales manquent souvent de moyens et de temps pour appréhender le phénomène en cours.

Reste à définir l'action d'acculturation à l'intégrité par assimilation dans un monde bouleversé par l'IA. L'IRAFPA œuvre en effet sans relâche pour que cette acculturation ne procède plus par "ségrégation" (cours d'éthique hors sol dispensés par des "spécialistes"), par "intégration hasardeuse" (au gré du bon vouloir des différents encadrants), et encore moins par "marginalisation" (on ne parle pas d'intégrité et d'éthique). Mais comment définir et mettre en œuvre cette "acculturation à l'intégrité par assimilation" ?



Sur ce thème, est organisé un colloque sur l'Intégrité Académique « Défis et incertitudes de l'intégrité académique à l'ère de l'intelligence artificielle » à Université de Coimbra (Portugal), les 20 – 22 juin 2024. Voir <https://irafpa.org/colloque-2024-coimbra/presentation-2024/> USF y participera.

Contact : <michelle.bergadaa@unige.ch>. ■

Recherche de doctorants en géo-informatique par l'Université de Tartu en Estonie

Le Landscape Geoinformatics Lab de l'Université de Tartu recherche 4 nouveaux doctorants pour 4 thèmes :



- Thème 1 : Une approche systématique du remaniement et de l'intégration des données avec les systèmes de grille globale discrète pour la préparation à l'apprentissage automatique.
- Thème 2 : Détection d'éléments de paysage à petite échelle situés sur des champs agricoles avec apprentissage profond
- Thème 3 : Mesures de la diversité spectrale et apprentissage automatique pour la modélisation spatialement prédictive de la biodiversité (en collaboration avec l'Observatoire de Tartu)
- Thème 4 : Évaluation du stock de carbone dans les forêts hémisphériques à partir de données radar à synthèse d'ouverture multi-statistiques (en collaboration avec KappaZeta Ltd).

Qualifications :

Si vous avez un Master ou que vous obtenez votre diplôme de Master avant cet été en sciences géospatiales, en télédétection, en informatique, en physique, en écologie quantitative ou dans des domaines connexes.

Pour de plus amples renseignements, contacter en anglais, Ms Evelyn Uemaa, Prof. in Geoinformatics, University of Tartu, Vanemuise 46, 51003 Tartu, ESTONIA; Phone +372 737 5827; mail evelyn.uemaa@ut.ee ou bien se reporter aux sites https://www.etis.ee/CV/Evelyn_Uemaa/eng et <https://landscape-geoinformatics.ut.ee>. ■

Université Kofi Annan de Guinée

L'Université Kofi ANNAN de Guinée (Conakry), établissement Privé d'enseignement supérieur pluridisciplinaire de référence en Guinée, ouvre au recrutement deux postes, l'un de Vice-Recteur, et l'autre de Vice-Doyen, chargé de la Médecine, à la Faculté des Sciences médicales et paramédicales, selon les termes et conditions ci-dessous.



Responsabilités du Vice-Recteur

Le Vice-Recteur assiste le Recteur dans ses fonctions et est chargé des études et de la recherche ; il le remplace en cas d'empêchement. A ce titre, le Vice-Recteur est responsable du bon déroulement des activités académiques, didactiques et scientifiques, de l'ordre et de la discipline sur les campus de l'Université. A cet effet :

- Il supervise le recrutement des étudiants ;
- Il est responsable de toutes les formations universitaires et post-universitaires, de la préparation et de la soutenance des thèses et mémoires d'études avancées ; Il supervise les évaluations des programmes d'études ; il organise les activités de formation continue ;
- Il organise et supervise le perfectionnement pédagogique des enseignants-chercheurs ;
- Il coordonne l'ensemble des activités des Services Communs d'Appui Scientifique et Technique ;
- Le Service des Études Avancées est sous sa tutelle.

Exigences principales pour le poste :

- Être un Enseignant-Chercheur de Rang Magistral (en activité ou récemment retraité) ;
- Avoir une dizaine d'années d'expérience de gestion au sein d'une structure d'enseignement supérieur et de recherche, particulièrement dans des fonctions de direction ;
- Avoir des connaissances en gestion administrative, financière et comptable d'une structure d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Avoir une bonne connaissance du milieu universitaire international ;
- Être disponible, dynamique, discret et loyal ;
- Être capable de travailler sous pression ;
- Avoir un excellent niveau en français ;
- La maîtrise de l'Anglais est un atout ;

Responsabilités du Vice-Doyen en médecine

Sous la tutelle du Doyen de la Faculté des Sciences médicales et paramédicales, le Vice-Doyen chargé de la Médecine est Responsable du Programme de formation de la médecine et

des enseignements qui y sont dispensés. A ce titre, il devra :

- Définir la politique générale du déroulement des enseignements suivant les maquettes et les standards du CAMES et de l'OAS ;
- Planifier les enseignements et s'assurer du bon fonctionnement du programme ;
- Suivre et garantir la qualité de la formation en prenant toutes les dispositions pour le renouvellement dans les délais, de la reconnaissance du programme de formation de la Médecine par le CAMES et par l'ANAQ (Autorité Nationale d'Assurance-Qualité dans l'Enseignement, la Formation et la Recherche) ;
- Proposer au Doyen les enseignants à intervenir en s'assurant qu'ils ont les compétences requises ;
- S'assurer de l'exécution correcte des programmes d'enseignement théorique, des travaux pratiques, des stages et de l'encadrement clinique ;
- Planifier ainsi qu'assurer le suivi des évaluations ;
- Etablir la politique générale de sélection et d'évaluation des étudiants ;
- Assurer la coordination des activités du Département de la Médecine entre l'administration générale de l'Université et le Décanat d'une part ; et d'autre part, entre enseignants, étudiants et Décanat ;
- Se rassurer du bon traitement de l'équipe décanale, des enseignants et des étudiants au sein du Département et sur les lieux des travaux pratiques et de stage ;

Exigences principales pour le poste :

- Être un Enseignant-Chercheur de rang magistral en Médecine (en activité ou récemment retraité) ;
- Avoir une dizaine d'années d'expérience de gestion au sein d'une structure d'enseignement supérieur et de recherche, particulièrement dans des fonctions de direction d'une Faculté de Médecine ;
- Être disponible, dynamique, discret et loyal ;
- Être capable de travailler sous pression.

Dossier de candidature :

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer par courriel (en format PDF) :

- une lettre de motivation ;
- un CV détaillé précisant notamment les domaines de compétences et expériences (et pour les 5 dernières années d'expérience, la durée, le contact téléphonique et l'adresse électronique d'une personne de référence).
- une copie du dernier diplôme
- toutes attestations utiles à l'appui du dossier, au plus tard le mardi 30 avril 2024, aux adresses ci-après :

rectorat@univ-kag.education
julien.kodom@ukaguinee.org

Les dossiers de candidatures doivent adressés
au plus tard le mardi 30 avril 2024 aux adresses
ci-après : rectorat@univ-kag.education et
julien.kodom@ukaguinee.org. Site :
www.ukaguinee.org. ■
